



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question écrite n° 2032

Texte de la question

M. Léonce Deprez précise à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche qu'il avait appelé l'attention de son prédécesseur par la question écrite n° 73017 du 18 février 2002, sans obtenir de réponse, sur les vives préoccupations de nombreux enseignants quant à la suppression éventuelle des classes de 4e technologique. Regrettant cette absence de réponse, s'agissant d'un dossier qui concerne l'avenir des jeunes en difficulté scolaire, il exprime l'espoir que, sous son autorité, son ministère prendra effectivement en charge ce dossier préoccupant.

Texte de la réponse

Les classes technologiques ont été supprimées en collège, respectivement à la rentrée 1998 en classe de quatrième et à la rentrée 1999 en classe de troisième. Cette mesure est la conséquence de la suppression du palier d'orientation en fin de classe de cinquième, en application du décret n° 90-484 du 14 juin 1990 relatif à l'orientation et l'affectation des élèves et de la loi n° 95-836 du 13 juillet 1995 modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, qui crée les trois cycles du collège. Pour ces mêmes raisons, les classes de quatrième technologiques implantées en lycée professionnel ont été majoritairement fermées dans la plupart des académies. Les établissements ont été appelés à réinvestir dans les « troisièmes à projet professionnel », ouvertes à titre expérimental dans les académies, l'expérience pédagogique acquise dans les classes technologiques. L'organisation de ces classes, qui repose sur un cahier des charges associant collège et lycée professionnel, vient d'être confirmée à l'occasion de la conférence de presse du ministre, le 2 septembre 2002. Par ailleurs, l'enseignement professionnel sera revalorisé dès la classe de quatrième, grâce à la diversification des parcours, notamment par un dispositif d'alternance entre collèges, lycées professionnels et monde du travail, appelé à se développer.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2032

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2002, page 2922

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4314